



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

### PROCES-VERBAL N°13

---

Réunion du mercredi 02 novembre 2022

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **DRAVEIL – STADE DE LA BASE DE LOISIRS N°2 – NNI 912010302**

Cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 17/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 17/08/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Tests in-situ du 13/12/2015
- A.A.C.
- Rapport de visite du 17/09/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 17/09/2025 (date de mise en service + 10 ans).

La Commission rappelle que les tests in situ décennaux devront être réalisés 10 ans après la date de mise en service du terrain.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

###### **COLOMBES – STADE CHARLES PEGUY N°3 – NNI 92 025 02 03**

La Commission prend connaissance du courriel de la ville de COLOMBES en date du 28/10/2022 précisant que :

- les non-conformités ci-dessous pourront être traitées dans un délai raisonnable :
- Hauteur des buts à 2,40m (2,37m au milieu du but) au lieu de 2,44m ;
- Filets des buts en mauvais état ;

- Présence d'un tube métallique de 30cm de haut situé à 2,35m de la ligne de touche (servant de butoir pour le portail d'accès au terrain) ;
- la non-conformité concernant les distances de sécurité nécessite de lourds travaux et un temps de réalisation difficile à estimer mais qui devrait s'étaler sur plusieurs mois.

La Commission prend également connaissance de la demande de dérogation formulée par la ville pour autoriser l'utilisation de cette aire de jeu dans l'attente de la réalisation des travaux permettant de lever les non-conformités.

Après étude de la demande, la Commission rappelle que le non-respect de la zone de sécurité constitue une non-conformité majeure ne permettant pas le classement de l'installation.

Pour permettre le déroulement des compétitions officielles, la Commission précise qu'il est autorisé de diminuer la largeur du terrain pour respecter cette largeur de sécurité.

Néanmoins, la faisabilité technique d'une diminution des dimensions de l'aire de jeu, si elle est facilement réalisable sur une aire de jeu en pelouse naturelle, est plus délicate pour les terrains en gazon synthétique.

Une solution peut être envisagée : retracer à la peinture blanche une ligne de touche à bonne distance de la main courante (sur toute la longueur du terrain), en réduisant légèrement la largeur de l'aire de jeu et en peignant en vert la ligne de touche actuelle.

En l'état actuel de l'installation, la Commission ne peut pas émettre un avis favorable à la demande de la ville et précise que, dès lors que les non-conformités concernent les distances de sécurité, aucune dérogation ne peut être accordée.

La Commission invite la collectivité à la tenir informé en cas de travaux de mise en conformité.

#### **QUINCY VOISINS – STADE JULIEN RICHARD N°2 – NNI 77 382 01 02**

Cette installation sportive était classée en Niveau T7 provisoire jusqu'au 13/03/2012.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 13/06/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 13/06/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 13/06/2022

La C.R.T.I.S. prend note du courriel de la Mairie de QUINCY-VOISINS en date du 25/10/2022 s'engageant à faire les tests in situ prochainement.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 02/05/2022, sous réserve de transmission des derniers tests in-situ.

Proposition de classement transmise à la F.F.F.

#### **LOUVECIENNES – STADE JEAN COARER N°2 – NNI 783500202**

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 29/01/2022.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 19/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 19/08/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C.
- Rapport de visite du 19/08/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 jusqu'au 02/11/2032.

**RUNGIS – STADE LUCIEN GRELINGER N°2 – NNI 94 065 01 02**

Cette installation sportive est classée en Niveau T58 jusqu'au 23/10/2022.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 21/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement signée par le propriétaire le 30/09/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- Tests in situ du 20/10/2022
- Rapport de visite du 25/10/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 02/11/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### 1.3. Changements de niveau de classement

**COLOMBES – STADE YVES DU MANOIR F1 – NNI 920250103**

Cette installation sportive est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 25/02/2027.

Installation visitée par M. DEJLLAL, membres de la C.R.T.I.S., le 28/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 SYN signée par le propriétaire le 28/10/2022.

S'agissant d'une demande de classement pour un niveau T3, la C.R.T.I.S. transmet le dossier et le rapport de visite à la C.F.T.I.S. pour suite à donner.

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

**VAIRES-SUR-MARNE – STADE ROBERT SAUVAGE N°1 – NNI 77 497 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 08/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 12/09/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 303 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/11/2024.

**CHEVREUSE – STADE OMNISPORTS N°1 - 781600101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E7 jusqu'au 17/07/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 20/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 29/09/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 229 Lux.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42.
- Facteur d'uniformité : 0.60.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/11/2024.

### 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

#### **IVRY-SUR-SEINE – STADE DES LILAS – NNI 94 041 02 01**

L'éclairage de cette installation est classé E5 jusqu'au 07/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage (LED), ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain
- Etude d'éclairage

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 251 lux
- Facteur d'uniformité : 0,70
- Rapport Emin/Emax : 0,52

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau E5 minimum.**

#### **IVRY-SUR-SEINE – STADE LENINE – NNI 94 041 03 01**

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage (LED), ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain
- Etude d'éclairage

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 254 lux
- Facteur d'uniformité : 0,76
- Rapport Emin/Emax : 0,56

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau E5 minimum.**

### 4. DIVERS